

RAPPORT FINANCIER

Le rapport de gestion qui suit renferme l'analyse financière des opérations de la Banque, notamment les faits saillants liés à l'exploitation, et traite également de la gestion du risque financier ainsi que des modifications comptables à venir.

Le bilan de la Banque du Canada

Pour pouvoir juger de la situation financière d'une banque centrale, il est bon de comprendre comment les activités qu'elle exerce viennent appuyer son mandat. Le bilan de la Banque est relativement simple, par comparaison à celui des grandes institutions financières canadiennes, et les éléments d'actif et de passif y figurant soutiennent une ou plusieurs fonctions de l'institution.

Le poste le plus important de ce bilan est le passif correspondant aux billets de banque canadiens, dont l'émission relève de la fonction Monnaie. La valeur nominale des billets émis constitue un actif pour la population canadienne mais un passif pour la Banque. Ce dernier a tendance à augmenter au fil du temps, de pair avec la hausse de la demande de billets, laquelle est directement liée à la croissance de l'économie canadienne. Le passif sous forme de billets a pour contrepartie les avoirs financiers de la Banque en obligations d'État et en bons du Trésor. Pour gérer les variations saisonnières de la demande de billets, la Banque acquiert des bons du Trésor et d'autres actifs à court terme – notamment au moyen d'opérations de pension à plus d'un jour – dont l'échéance correspond au

moment attendu de la résorption des pics de demande saisonniers.

Les avoirs financiers de la Banque aident cette dernière à jouir d'une indépendance d'action dans la conduite de la politique monétaire en lui procurant un flux de revenus dissocié du processus budgétaire du gouvernement. Une partie de ces revenus sert à financer les opérations de la Banque; le reste du revenu net est remis à l'État en versements périodiques tout au long de l'année.

Le cadre adopté par le Canada pour la mise en œuvre de la politique monétaire exige qu'une petite part des actifs de la Banque puisse servir de garantie pour des cessions en pension. Ce cadre, qui repose sur la poursuite d'une cible d'inflation et un taux de change flexible, permet d'influer sur les taux d'intérêt à court terme par le truchement du taux du financement à un jour. Tout au long de l'année, à des dates préétablies, la Banque annonce sa cible pour le taux du financement à un jour, qui est le taux des prêts à un jour que les institutions financières s'accordent mutuellement. Les limites de la fourchette opérationnelle qu'elle vise pour le taux du financement à un jour sont déterminées par la politique accordant aux adhérents de

l'Association canadienne des paiements le droit de tenir des dépôts à la Banque au taux cible minoré de 25 points de base et le droit d'obtenir d'elle des avances garanties au taux cible majoré de 25 points de base. Au besoin, la Banque offre également de procéder à des prises en pension ou à des cessions en pension pour maintenir le taux du financement à un jour près du niveau visé.

Les actifs financiers de la Banque appuient aussi la fonction Système financier. La banque centrale consent quotidiennement des avances de fonds relativement modestes selon les termes de son mécanisme permanent d'octroi de liquidités. Les intermédiaires financiers sont habituellement en mesure de se prêter des fonds entre eux, de sorte qu'ils ne font pas un usage abondant des facilités d'avances garanties et de dépôt offertes par la Banque. Cependant, les avances accordées peuvent devenir substantielles dans les cas exceptionnels où la Banque doit fournir une aide d'urgence à une institution financière aux prises avec des problèmes de liquidité. La dernière fois que cela s'est produit remonte à 1986. Pour financer ses avances de fonds, la Banque peut procéder à des ventes de bons du Trésor sur le marché, à des mises en pension de titres d'État et à l'émission de titres rémunérés.

Le portefeuille de placements de la Banque, qui relève de la fonction Gestion financière, est constitué principalement de titres d'État dans des proportions reflétant en gros la structure de la dette intérieure négociable du gouvernement fédéral. Le bilan de la Banque n'entre donc pas en ligne de compte dans les activités relatives à la gestion de la dette et à la planification budgétaire du gouvernement. Afin de soutenir l'efficience du marché des effets émis par ce dernier, la Banque administre aussi un programme de prêts de titres, qui l'amène à devenir temporairement une source secondaire de titres. Ainsi, lorsque les bons du Trésor ou les obligations d'une

émission particulière se font rares sur le marché secondaire et que ces effets se négocient sur le marché des pensions en deçà d'un taux plancher prédéterminé, la Banque prête à un jour jusqu'à 50 % de son portefeuille de titres de ces émissions en échange d'autres instruments.

Contrairement à celui de la plupart des autres banques centrales, le bilan de la Banque du Canada ne comprend pas de réserves de change. Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada sont détenues en grande partie dans un compte distinct, le Compte du fonds des changes, que la Banque gère au nom du gouvernement fédéral.

Faits saillants financiers liés à l'exploitation

Une banque centrale n'a pas pour objectif de maximiser ses profits. La situation financière de la Banque du Canada est façonnée par les mesures que celle-ci prend à l'appui de ses fonctions comme institution responsable d'une politique publique, ainsi qu'il a été précisé dans les sections précédentes.

Points saillants du bilan

Au 31 décembre 2006, l'actif de la Banque s'élevait à 51,6 milliards de dollars et consistait pour l'essentiel en placements totalisant 48,3 milliards. Son principal élément de passif était constitué des billets de banque en circulation, dont la valeur se chiffrait à 48,8 milliards de dollars. Il s'agit là d'une augmentation de 6 % par rapport à l'exercice précédent, que l'on attribue à la demande accrue de billets de la part des Canadiens.

Les revenus de placements

Les revenus que la Banque a tirés de son portefeuille de placements, et qui provenaient principalement des intérêts produits par les titres

d'État qu'elle détient, ont atteint 2,2 milliards de dollars en 2006, en hausse de 9 % par rapport à l'année précédente. Cette progression tient surtout à la taille accrue du portefeuille et aux taux d'intérêt plus élevés. Les revenus nets (déduction faite des dépenses) versés par la Banque au gouvernement canadien ont été de 1,9 milliard de dollars, soit quelque 160 millions de dollars de plus qu'en 2005.

Les revenus nets ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de la gestion de la Banque. Comme il a été signalé plus haut, celle-ci intervient sur les marchés financiers pour atteindre les objectifs qu'elle poursuit en matière

de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus. Le niveau des dépenses d'exploitation permet donc mieux de juger de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de la Banque visent à soutenir les activités qu'elle mène dans le cadre des quatre grandes fonctions qui lui incombent : Politique monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière. Les dépenses relatives à ces fonctions ont totalisé 264 millions de dollars en 2006, soit 18 millions de plus qu'en 2005. Les coûts associés à la

Profil financier pour la période couverte par le plan à moyen terme 2003-2006

Le plan à moyen terme qui a pris fin en 2006 énonçait un certain nombre de priorités stratégiques exigeant des investissements destinés à renforcer la sûreté des billets de banque, les capacités de recherche et d'analyse de la Banque de même que la transparence de ses communications avec ses employés et avec la population canadienne. Un examen du profil des dépenses effectuées durant la période d'application de ce plan révèle que les deux tiers de l'augmentation observée concernaient surtout deux postes, soit les avantages sociaux futurs et les coûts d'impression des billets de banque.

Au cours des quatre dernières années, le coût des avantages sociaux futurs a grimpé de 34 millions de dollars, ce qui représente 36 % de la hausse totale des dépenses durant cette période. Cette variation tient aux révisions apportées aux hypothèses démographiques, économiques et actuarielles ainsi qu'à la réduction du taux d'actualisation employé pour le calcul de la valeur actuelle des obligations futures.

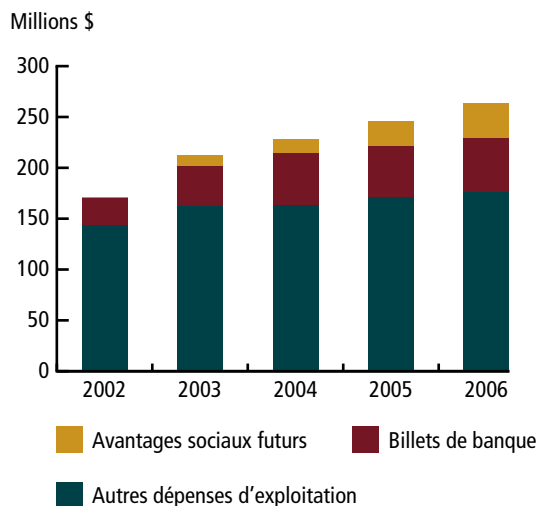
Les coûts d'impression des billets de banque, l'autre grand facteur en cause, comptent pour 29 %, ou

26 millions de dollars, de l'augmentation des dépenses pendant cette même période. Les coûts liés aux billets constituent le principal poste de dépense de la fonction Monnaie. Le plan à moyen terme prévoyait en effet le lancement d'une nouvelle série de billets en vue de protéger l'intégrité de la monnaie canadienne. Ainsi, en 2004, la Banque a procédé à l'émission des grosses coupures (20, 50 et 100 dollars) de sa nouvelle série, qu'elle a munies d'éléments anticontrefaçon perfectionnés. Des versions améliorées de ses billets de 10 et de 5 dollars ont été mises en circulation en 2005 et 2006 respectivement.

L'accroissement annuel des autres dépenses d'exploitation sur les quatre années du plan s'est établi à 5 % en moyenne. La Banque s'est attachée à renforcer sa capacité analytique et a, par conséquent, effectué des investissements importants dans le but d'attirer et de retenir des employés qualifiés. La refonte des systèmes informatiques, en particulier des outils d'analyse et des systèmes assurant les services bancaires essentiels, a aussi mobilisé des ressources considérables, tant financières qu'humaines, durant cette période.

Dépenses d'exploitation

Exclusion faite des frais recouverts pour les services relatifs aux titres destinés aux particuliers



rémunération et aux billets de banque représentent deux des plus importantes catégories de dépenses (voir note 3 à la page 62) et expliquent en grande partie la hausse enregistrée en 2006 par rapport à l'année précédente. Les frais assumés par la Banque à l'égard des opérations concernant les titres destinés aux particuliers, qui sont maintenant comptabilisés sous la fonction Gestion financière, sont entièrement recouverts auprès du gouvernement canadien.

La rémunération

La rémunération globale versée par la Banque, à savoir les traitements, les avantages sociaux et les autres frais de personnel, a augmenté de 13 millions de dollars en 2006. Le plus important facteur de cette augmentation demeure la hausse des dépenses au titre des avantages sociaux futurs, qui s'est chiffrée à 9 millions de dollars pour l'exercice. Celle-ci correspond à plus de la moitié de l'accroissement de l'ensemble des dépenses d'exploitation et est principalement attribuable à la réduction du taux d'actualisation employé pour calculer la valeur actuelle des

obligations futures. Les salaires ont progressé d'environ 3 millions de dollars, ce qui est dû surtout au rajustement général des échelles fondé sur le marché.

Le coût des billets de banque

Les dépenses associées aux billets de banque ont augmenté d'un peu plus de 3 millions de dollars en 2006, en raison du volume accru de billets produits durant l'année et du coût unitaire plus élevé de la coupure améliorée de 5 dollars lancée en novembre. Avec la mise en circulation de celle-ci, la série *L'épopée canadienne* est maintenant complète.

Le plan financier pour 2007

L'année 2007 est la première année d'application du nouveau plan à moyen terme de la Banque, qui couvre la période 2007-2009. Ce plan met l'accent sur trois domaines stratégiques prioritaires : l'infrastructure opérationnelle de la Banque, le milieu de travail offert par celle-ci et sa gouvernance. Les dépenses d'exploitation pour 2007 (hormis les coûts associés aux billets de banque et aux avantages sociaux futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant) ne devraient pas être supérieures de plus de 5 % au budget approuvé pour 2006. Une progression moyenne des dépenses de 4 % par an est incorporée au plan pour les trois années visées.

La récente décision du gouvernement fédéral de regrouper les opérations liées à l'administration du programme de placement des titres au détail, de dissoudre l'agence Placements Épargne Canada et d'en transférer les responsabilités à la Banque devrait se traduire par une hausse des coûts qu'assumera cette dernière en 2007 relativement à ce programme et des sommes qu'elle recouvrera auprès de l'État. Ces opérations demeureront au sein de la fonction Gestion financière.

La gestion du risque financier

Le risque financier a trait à la gestion des éléments de l'actif et du passif de la Banque, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan. La Banque doit faire face à deux risques financiers sous-jacents, à savoir le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit, dont on trouvera une description ci-après. Les deux sont intrinsèquement faibles.

Le risque de crédit

Le portefeuille de la Banque est essentiellement exempt de risque de crédit, puisque les titres détenus sont des engagements directs du gouvernement du Canada. Les avances consenties aux membres de l'Association canadienne des paiements et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente ne font pas peser de risque de crédit important sur la Banque parce que les opérations sont entièrement garanties et adossées à des titres de qualité libellés en dollars canadiens.

Le risque de taux d'intérêt

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada. Comme les revenus d'intérêts de la Banque dépassent largement ses dépenses, les variations des taux d'intérêt sous-jacents ne devraient pas avoir d'incidence sur sa capacité de respecter ses engagements financiers.

Les modifications comptables à venir

Les nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) auront une incidence sur les états financiers de la Banque. Exposées aux chapitres 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, et 1530, *Résultat étendu*, du manuel de l'ICCA, ces normes concernent la prise en compte, l'évaluation et la présentation des instruments financiers.

La Banque appliquera ces nouvelles normes comptables, dont on trouvera une description au paragraphe m) de la note 2 (page 62), à compter de 2007. Pour se conformer au chapitre 3855, elle classera les bons du Trésor qu'elle détient comme étant disponibles à la vente, de sorte que ceux-ci seront évalués à leur juste valeur avec comptabilisation des gains et des pertes non réalisés sous *Autres éléments du résultat étendu*. Quant aux obligations en portefeuille, qui seront inscrites comme étant détenues jusqu'à leur échéance, elles continueront d'être évaluées au coût après amortissement. Ainsi, elles pourront encore faire l'objet de prêts ou d'opérations de pension.

Le chapitre 1530 porte sur l'ajout au bilan d'un nouveau poste, appelé *Résultat étendu*. Celui-ci figure sous la rubrique *Capital* et comprend le revenu net de la Banque ainsi que les autres éléments du résultat étendu, qui englobent les gains et les pertes résultant de la variation de la valeur marchande des actifs classés comme étant disponibles à la vente. Une fois ces actifs liquidés, les gains ou pertes découlant de la transaction sont retirés des autres éléments du résultat étendu et comptabilisés dans le revenu pour l'exercice en cours.

Dans sa formulation actuelle, la *Loi sur la Banque du Canada* oblige la Banque à verser au Trésor tous ses revenus nets. Le gouvernement canadien a déposé des modifications aux articles pertinents de la *Loi* qui, lorsqu'elles auront reçu la sanction royale, permettront à l'institution de retenir dans un fonds de réserve spécialement constitué jusqu'à 400 millions de dollars de ses revenus nets. L'objet de ce changement est de faire en sorte que la Banque puisse disposer de fonds suffisants pour faire face aux gains et pertes de placement non réalisés qui résulteront de la comptabilisation à la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor.